

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

FUTSAL

Année 2022 – 2023

Nouveauté 2022-2023



FUTSAL

SOMMAIRE

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS	- 4 -
TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS	- 4 -
Article 1 : Les Championnats	- 4 -
Article 2 : Les catégories d'âge	- 5 -
2.1. Règles de qualification des joueurs	- 5 -
2.1.1. Participation d'un joueur	- 5 -
2.1.2. Intégration des Séniors	- 5 -
2.1.3 Sur-classement	- 5 -
2.1.4 Double sur-classement	- 5 -
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	- 5 -
2.2. Précisions par sport sur un championnat national	- 6 -
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	- 7 -
TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS	- 8 -
Article 4 : Obligations	- 8 -
Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications	- 8 -
5.1 : En championnat élite	- 8 -
5.1.1. Par sport, catégorie et sexe	- 8 -
5.1.2. Gestion des invitations par l'organisateur	- 8 -
5.1.3. Gestion des repêchages	- 8 -
5.2. En championnat promotionnel	- 9 -
5.2.1. Par sport, catégorie et sexe	- 9 -
5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs	- 9 -
5.2.3. Gestion des repêchages	- 9 -
5.3. Cas particuliers d'une compétition à filière unifiée lors de la phase nationale	- 9 -
5.4. Informations pratiques et qualifications	- 9 -
Article 6 : Les Jeunes officiels	- 10 -
6.1. Définition du Jeune Officiel	- 10 -
6.2. Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	- 10 -
6.3. Prise en charge financière	- 11 -
6.4. Championnat ELITE	- 11 -
6.5. Championnat PROMOTIONNEL OU Unique	- 11 -
6.6. Niveau requis	- 11 -
6.6.1. Elite	- 11 -
6.6.2. Promotionnel ou unique	- 11 -
6.7. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	- 12 -
6.9 Informations complémentaires	- 13 -
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	- 13 -
Article 8 : Titres et récompenses	- 13 -
Article 9 : Modalités d'accès au HNS	- 14 -
Article 10 : Dispositions particulières	- 14 -
TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	- 15 -
Article 11 : Les réclamations et procédures disciplinaires	- 15 -
11.1. Les réserves et réclamations	- 15 -
11.1.1. Réserves	- 15 -
11.1.2. Réclamations	- 15 -
11.2. La commission des réclamations et litiges de la compétition	- 15 -
11.3. Les sanctions	- 16 -
Article 12 : Le dopage	- 16 -
PARTIE 2 : ACTIVITE : FUTSAL	- 17 -
TITRE IV : REGLEMENT SPECIFIQUE	- 17 -
Article 13 : Championnat national ELITE	- 17 -

FUTSAL

13-1 : <i>Principe général</i>	- 17 -
13. 2 : <i>Trophée</i>	- 17 -
13. 3 : <i>Déroulement de la compétition</i>	- 17 -
13. 4 : <i>Qualifications</i>	- 17 -
13. 5 : <i>Phases qualificatives</i>	- 17 -
13. 6 : <i>Organisation de la phase finale nationale</i>	- 17 -
13- 7 : <i>Règles spécifiques</i>	- 18 -
13-7.1 Nombre de joueurs	- 18 -
13-7.2 Temps de jeu	- 18 -
13-7.3 Pénalty pour fautes cumulées	- 18 -
13-7.4 En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant désigné un vainqueur	- 18 -
13-7.5 En cas d'égalité au classement :	- 18 -
13-7.6 Règles du jeu spécifique Futsal	- 19 -
Article 14 : <i>Championnat national PROMOTIONNEL</i>	- 21 -
14.1 <i>Nombre de joueurs</i>	- 21 -
14.2 <i>SUR classement</i>	- 21 -
14.3 <i>TERRAIN</i>	- 21 -
14.4 <i>Ballon</i>	- 21 -
14.5 <i>Temps de jeu</i>	- 21 -
14.6 <i>Temps mort</i>	- 21 -
14.7 <i>En cas d'egalite à l'issue d'un tour de la phase échiquier</i>	- 22 -
14.8 <i>En cas d'egalite à l'issue d'un match de ½ finales et finales</i>	- 22 -
14.9 <i>Règles spécifiques à cette pratique</i>	- 22 -
14.10 <i>Règles spécifiques à cette pratique</i>	- 23 -
TITRE V : <i>ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE</i>	- 24 -
Article 15 : <i>Organisation de la phase finale</i>	- 24 -
15.1. <i>Championnat ELITE</i>	- 24 -
15.1.1. <i>Déroulement du championnat</i>	- 24 -
15.1.2. 4 équipes qualifiées :	- 24 -
15.1.3. 5 équipes qualifiées :	- 24 -
15.1.4. 6 équipes qualifiées	- 25 -
15.1.5. <i>Attribution des points</i>	- 26 -
15.1.6 <i>En cas d'égalité dans les poules de classement</i>	- 26 -
15.2. <i>Championnat PROMOTIONNEL</i>	- 26 -
15.2.1 6 équipes qualifiées	- 27 -
15.2.2. 7 équipes qualifiées	- 28 -
15.2.3. 8 équipes qualifiées	- 30 -
15.2.4. 9 équipes qualifiées	- 31 -
15.2.5. 10 équipes ou plus qualifiées	- 33 -
15.2.6 <i>Attribution des points</i>	- 33 -
15.2.7. <i>En cas d'égalité dans les poules de classement</i>	- 34 -
15.2.8 Formule à 17 équipes qualifiées	- 35 -
15.2.9. Formule à 18 équipes qualifiées :	- 37 -

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou Unique - pour les sports collectifs répertoriés dans le tableau suivant.

			MF	MF	MG	MG	CG	CG	CJF	CJF	CJG	JG	JG
	BF	BG	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Elite	Promo
Basket-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Hand-ball			X	X	X	X		X	X	X	X		X
Football					X	X		X	X	X	X		X
Futsal			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Rugby à 7			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Rugby à 13			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Volley-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Tri-sport	X	X	X	X	X	X							

CODE COULEUR	
	PAS de Championnat
	Championnat UNIQUE ou UNIFIE
	Championnat PROMOTIONNEL
	Championnat ELITE

Les rencontres nationales peuvent être organisées : FB MF CJF

FUTSAL

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL (voir spécificités en Football et Handball élite CG et JG).

Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1. REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1. Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2. Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, **d'une année seulement**, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimes Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles
- Minimes garçons 2ème année en Cadets Juniors Elite Hand et Foot

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

	BB	FB	FU	HB	R7	R13	3S	VB
Championnat ELITE	2	4	2	2	2	2		
Championnat PROMOTIONNEL	1	2	2	2	2	2	2	
Championnat UNIQUE								2

FUTSAL

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

2.2. PRECISIONS PAR SPORT SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL

	Championnat ELITE	Championnat PROMOTIONNEL
Basket-ball	5 c 5 (min 7 joueurs-max 10)	3 c 3 (min 5 joueurs-max 6 dont le JO.)
Volley-ball	4 c 4 (min 6 joueurs – max 8 dont le JO)	
Handball	7 c 7 (min 9 joueurs-max 12) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m	6 c 6 (min 8 joueurs-max 10 dont le JO.) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m
Football	11 c 11 (min 13 joueurs-max 16)	7 c 7 (min 8 joueurs-max 11 dont le JO.)
Rugby à 7	7 c 7 (min 9 joueurs – max 12)	7 c 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO.)
Rugby à 13	7 c 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO.)	
Futsal	5 c 5 (min 7 joueurs – max 10)	5 c 5 (min 7 joueurs – max 10 dont le JO.)
Jeune Officiel	Le JO est obligatoire mais ne fait pas partie de l'effectif.	Le JO est obligatoire et fait partie de l'effectif maximum

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

FUTSAL

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toute section sportive déclarées MEN ou fédérale

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer :

- Les élèves inscrits dans une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux
- Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagés sera demandée au chef d'établissement

Attention, une équipe qui aura réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante

La liste des équipes concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL

La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT ELITE

5.1.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum de 6 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article...

Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2. Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

FUTSAL

5.2. EN CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

5.2.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Le territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 12 équipes.

5.2.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (12 équipes)

5.3. CAS PARTICULIERS D'UNE COMPETITION A FILIERE UNIFIEE LORS DE LA PHASE NATIONALE

Lorsque des qualifications supplémentaires seront nécessaires dans chacune des filières (cas des compétitions à filière unifiée lors de la phase nationale - FUTSAL CJF, FUTSAL MF, RUGBY CJF, RUGBY CG, JG, RUGBY MF, les critères de qualification s'appuieront par filière, sur les résultats de l'année précédente –comme décrit dans l'article 5.1.4 et 5.2.3, puis sur les territoires présentant le plus grand nombre d'équipes engagées dans le sport et la catégorie.

5.4. INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.

FUTSAL

- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1. DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Benjamin-ne, Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille**, (élite, promotionnel ou **unique**) et **les Juniors Garçons** (filière promotionnelle ou **unique**) et **Cadet-Junior Garçon Foot et Hand** (filière élite) doit présenter un jeune officiel.

En Foot Ball promotionnel, le jeune officiel doit être un arbitre central. De plus, l'équipe doit être en mesure de présenter un assisant (joueurs de l'équipe et différent de l'arbitre central)

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié à la suite d'un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2. CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraine automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

FUTSAL

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4. CHAMPIONNAT ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

6.5. CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL OU UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

6.6. NIVEAU REQUIS

6.6.1. Elite

	VB	BB	HB	FS	FB	RU
Cadet Cadette/Junior	JO +16	Région	Garçons : National U18G Filles : Région U18G ou U18F	U17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	U19 Ligue ou 17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
Minime	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
Tri-sports Benjamin	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2. Promotionnel ou unique

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

FUTSAL

6.7. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.8. VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

	ELITE	PROMO
	Obligation	Obligation
JUNIOR G	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADETTE JUNIOR F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET JUNIOR G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
Tri Sports MINIME		Oui si Non pas de participation
Tri Sports BENJAMIN		Oui si Non pas de participation

FUTSAL

Pour les championnats unifiés (suppression ELITE/PROMO) se référer aux règlements spécifiques

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

FUTSAL

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition (référence grille d'évaluation incluse dans les livrets de formation spécifique à chaque sport).
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Retard : pénalité et Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (Voir règlement spécifique).

Un retard entre 5' et 10' entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1. LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1. Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2. Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométrateur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2. LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3. LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

PARTIE 2 : ACTIVITE : FUTSAL

TITRE IV : REGLEMENT SPECIFIQUE

ARTICLE 13 : CHAMPIONNAT NATIONAL ELITE

13-1 : PRINCIPE GENERAL

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Elite, réservée aux jeunes gens de la catégorie minimes, cadets et juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

13. 2 : TROPHEE

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

13. 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

13. 4 : QUALIFICATIONS

Cf règlement national sports-collectifs article 5

13. 5 : PHASES QUALIFICATIVES

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Sportive Nationale.

Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le 15 décembre, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

13. 6 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE NATIONALE

Championnat à

-4 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°

-5 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°

-6 équipes : Deux poules de 3 – ¼ de finales croisées entre 2° et 3° puis ½ finales, finales 1° contre 2° et finales 3° contre 4° (éventuellement match de classement 5/6).

Voir modalités de déroulement complet dans **règlement national sports collectifs article 3 – formules de jeu**

FUTSAL

13- 7 : REGLES SPECIFIQUES

13-7.1 Nombre de joueurs

Phases finales nationales

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match		Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		
			Nombre minimum	Nombre maximum
FUTSAL	3	FUTSAL	7	10

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement via Usport, validée par le délégué CSN, peuvent prendre part à une rencontre. Nombre de Sur-classement possible : 2

13-7.2 Temps de jeu

Temps de jeu	FUTSAL temps décompté uniquement durant les 2 dernières minutes de la rencontre
Minimes	2x12 minutes
Cadets	2x15 minutes
Juniors	2x15 minutes

13-7.3 Pénalty pour fautes cumulées

- A partir de la 4^{ème} si on joue 12 minutes, pénalty à 7m pour les minimes
- A partir de la 5^{ème} si on joue 15 minutes, pénalty à 9m pour les cadets et juniors

13-7.4 En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant désigné un vainqueur

- On procède à l'épreuve des tirs au but selon la formule de la "mort subite" : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, on fera jouer 1 prolongation de 5 (3 en minimes) minutes. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de 5 (3 en minimes) minutes. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procédera à l'épreuve des tirs au but selon la formule de la "mort subite" : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13-7.5 En cas d'égalité au classement :

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune officiel pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées

FUTSAL

3. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13-7.6 Règles du jeu spécifique Futsal

Terrain de jeu : c'est un terrain de handball. Les buts mesurent 3 m sur 2 m Il y a deux points de réparation, l'un à 6 mètres, le second à 10 mètres.

Ballon : il pèse de 400 à 440 g. Il a une circonférence de 64 cm à 62 cm. Lâché d'une hauteur de 2 mètres, il aura un 1^{er} rebond limité de 55 à 65 cm.

Nombre de joueurs :

- Nombre minimum de joueurs pour commencer la compétition nationale : 7

Equipement : le port des "protège tibias" est fortement conseillé ainsi que celui de chaussures spécifiques.

Temps mort : 1 temps mort de 1 minute par mi-temps et par équipe sur possession de balle (remise en jeu favorable). Il est demandé en posant son carton temps mort à la table de marque.

Fautes et incorrections : mêmes règles qu'au Football à 11, mais le tackle et la charge sont interdits. Tout tackle est sanctionné par un carton jaune.

Durée d'exclusion : Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 2 minutes quelle que soit la durée du match. Si l'équipe qui est en infériorité numérique encaisse un but, elle peut compléter son équipe dès la reprise du jeu.

Rentrée de touche : ballon arrêté sur la ligne, jeu au pied, le joueur a 4 secondes pour jouer; l'adversaire est à 5 mètres.

Coup franc : qu'il soit direct ou indirect, l'adversaire doit se situer à 5 mètres. Le joueur a 4 secondes pour jouer.

Cumul des fautes : toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé X fautes au cours d'une mi-temps, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante (voir tableau ci-dessous), à 10 mètres, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

Coup de pied de réparation : à 6 mètres pour les fautes commises dans les 6 mètres et à 9m (J et C) ou 7m (M) selon catégories pour les fautes cumulées.

Jeu avec le gardien de but : après avoir joué une première fois le ballon, le gardien de but peut à nouveau jouer le ballon, si le ballon a été touché par un adversaire, a franchi la ligne médiane, si le gardien de but se situe dans la moitié de terrain adverse.

FUTSAL

Coup d'envoi : le ballon peut être joué indifféremment vers l'avant ou vers l'arrière

A noter : pas de hors-jeu.

Sanctions suite à avertissements ou expulsions

Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion sauf dans le cas où son équipe en infériorité numérique encaisse un but.

Tout joueur ayant reçu 2 cartons jaunes ou 1 carton rouge direct est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à plusieurs rencontres suivant la décision de la commission disciplinaire.

Un joueur recevant 2 cartons rouges direct est suspendu jusqu'à la fin de la compétition.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL

- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.

FUTSAL

ARTICLE 14 : CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL

Les rencontres se déroulent sur un terrain de hand

Le protocole de déroulement du promotionnel est celui de l'échiquier sur 3 tours suivis de quart de -finales 1-8, 4-5 et 3-6, 2-7 , demi-finales et finales pour attribuer toutes les places de 1 à 8 (ou 9) voir déroulement détaillé dans le règlement sport co article 3- organisation de la phase finale

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement via Usport, validée par le délégué CSN, peuvent prendre part à une rencontre.

14.1 NOMBRE DE JOUEURS

5x5

Mini 7 pour commencer le tournoi

Maxi 10 pour la durée du tournoi

14.2 SUR CLASSEMENT

2 maxi avec certificat médical

14.3 TERRAIN

Terrain de Hand

Buts : 3 m X 2m avec filets

Traçages spécifiques des zones de changement

Des 5m sur les corners

14.4 BALLON

Spécifique futsal

14.5 TEMPS DE JEU

Minimes : 16'

Cadets : 18'

Juniors : 18'

Temps de jeu non décompté sauf les 2 dernières minutes

14.6 TEMPS MORT

1 minute par match et par équipe sur arrêt de jeu en faveur de l'équipe qui demande le temps mort

FUTSAL

14.7 EN CAS D'EGALITE A L'ISSUE D'UN TOUR DE LA PHASE ECHIQUIER

1. De la présence d'un jeune officiel pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

14.8 EN CAS D'EGALITE A L'ISSUE D'UN MATCH DE 1/2 FINALES ET FINALES

Tirs au but en mort subite sauf lors de la finale pour la 1ère place. Prolongation 3' puis si nécessaire 3' et TAB

14.9 REGLES SPECIFIQUES A CETTE PRATIQUE

Règle des 4 secondes : la règle des 4 secondes s'applique sur toutes les reprises de jeu sauf le coup d'envoi et les coups de pied de réparation

Tacle : le tacle est interdit, il est sanctionné par un coup franc direct, et le joueur fautif reçoit un avertissement

Rentrée de touche : au pied, sur la ligne, ballon à l'arrêt, adversaires à 5 m

Coups francs : ils peuvent être directs ou indirects, adversaires à 5 m. Les fautes entraînant des coups francs directs sont cumulées

Coup de pied de réparation : à partir de la 5ème faute cumulée, un coup franc de réparation à 7m, pour les minimes, et 9m pour les cadets et juniors, est accordé

Jeu avec le gardien : on ne peut pas re-jouer (jouer à nouveau) avec son gardien sauf si le ballon a franchi la ligne médiane ou été touché par un adversaire

Dégagement de but : dans les 4 secondes, à la main, par le gardien de but, le ballon doit sortir de la surface de réparation pour être en jeu

Remplacements : possible à tout moment, par la zone de changement exclusivement, le joueur qui entre doit attendre que le joueur remplacé ait quitté l'aire de jeu.

Sanction : avertissement et coup franc indirect

Coup d'envoi : il peut être exécuté en bottant le ballon en arrière (comme en FB à 11)

FUTSAL

14.10 REGLES SPECIFIQUES A CETTE PRATIQUE

Jaune = Exclusion temporaire 2 '

2ème jaune = rouge,

Rouge : exclusion définitive et un match au moins de suspension.

La commission disciplinaire peut prononcer une sanction plus importante

Lorsqu'une équipe se trouve en infériorité numérique, celle-ci prend fin lorsqu'elle encaisse un but.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale.

TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE

ARTICLE 15 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

15.1. CHAMPIONNAT ELITE

15.1.1. Déroulement du championnat

- 1^{er} temps : championnat en temps réduit
- 2nd temps : finales en temps complet

Ce championnat rassemble de 4 à 6 équipes selon le nombre de territoires ayant engagés des équipes.

Les lettres attribuées par tirage au sort intégral déterminent l'ordre des matchs et la constitution des poules (6 équipes en sports de salle).

15.1.2. 4 équipes qualifiées :

8 MATCHS = M1 (MATCH 1) A M8

Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D
- 2nd tour : M3 = Perdant M1 – Perdant M2 / M4 = Gagnant M1 – Gagnant M2
- S'il y a un match nul, lors du 1^{er} tour l'ordre est le suivant : M3 = A – C / M4 = B – D
- 3^{ème} tour : M5 et M6 = les équipes qui ne se sont pas rencontrées ou M5 = B – C / A – D

Finales :

- M7 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre 4^{ème}
- M8 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

15.1.3. 5 équipes qualifiées :

12 matchs = M1 (Match 1) à M12

Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M10) selon l'ordre suivant :

- 1^{er} tour : M1 = A – B / M2 = C – D / exempt E
- 2^{ème} tour : M3 = A – E / M4 = B – C / exempt D
- 3^{ème} tour : M5 = D – E / M6 = A – C / exempt B
- 4^{ème} tour : M7 = B – E / M8 = A – D / exempt C
- 5^{ème} tour : M9 = C – E / M10 = B – D / exempt A

Finales :

- M11 = 5^{ème} contre 4^{me}
- M12 = pour la 3^{ème} place : 3^{ème} contre vainqueur M11
- M13 = pour la 1^{ère} place : 1^{er} contre 2^{ème}

FUTSAL

15.1.4. 6 équipes qualifiées

Poule 1	Poule 2
A	X
B	Y
C	Z

M1	A-B	Exempts C- Z
M2	X-Y	
M3	B-C	Exempts A- X
M4	Y-Z	
M5	C-A	Exempts B- Y
M6	X-Z	

Quarts Finale

M7=Q1	2ème Poule 1-3ème Poule 2
M8=Q2	3ème Poule 1-2ème Poule 2

1/2 Finale

M9	Vainqueur Q1-1er Poule 2
M10	Vainqueur Q2-1er Poule 1

Finales

M11 pour 5ème place	Perdant Q1-Perdant Q2
M12 pour 3ème place	Perdant M9-Perdant M10
M13 pour 1ère place	Gagnant M9-Gagnant M10

FUTSAL

15.1.5. Attribution des points

	Match Gagné	Match Nul	Match Perdu
Handball Rugby	3 pts	2 pts	1 pt
Football Futsal	4 pts	2 pts	1 pt
Basket-ball	2 pts		1 pt
Volley-ball	3 pts (2 sets à 0) 2pts (2 sets à 1)		1 pt (2 sets à 1) 0 pt (2 sets à 0)
Forfait : 0 point dans tous les sports			

15.1.6 En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

- 1 - De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
 - 2 - Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
 - 3 - Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
 - 4- Du goal-average, set-average ou point-average général
 - 5- Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
 - 6-Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
 - 7- De la meilleure attaque
 - 8- De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.
- Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

15.2. CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Le championnat PROMOTIONNEL se déroule en 2 temps :

- 1^{er} temps : 3 tours selon la formule échiquier
- 2nd temps : ¼, ½ et finales

Il rassemble 8 ou 9 équipes (par défaut 7 ou 6).

En BB, HB, FB et VB : tous les joueurs d'une équipe doivent prendre part à chaque match de l'équipe (voir modalités pour chaque sport). Cette obligation non remplie entraîne match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.

FUTSAL

15.2.1 6 équipes qualifiées

Poule 1	Poule 2
A	X
B	Y
C	Z

M1	A-B	Exempts C- Z
M2	X-Y	
M3	B-C	Exempts A- X
M4	Y-Z	
M5	C-A	Exempts B- Y
M6	X-Z	

Quarts Finale

M7=Q1	2ème Poule 1-3ème Poule 2
M8=Q2	3ème Poule 1-2ème Poule 2

1/2 Finale

M9	Vainqueur Q1-1er Poule 2
M10	Vainqueur Q2-1er Poule 1

Finales

M11 pour 5ème place	Perdant Q1-Perdant Q2
M12 pour 3ème place	Perdant M9-Perdant M10
M13 pour 1ère place	Gagnant M9-Gagnant M10

FUTSAL

15.2.2. 7 équipes qualifiées

Elite: 1salle mais faire le 1er tour le soir de 17h à 20h (accueil à 15h)

Promo: 1 salle

Poule 1	Poule 2
X	A
Y	B
Z	C
	D

M1	X-Y
M2	A-B
M3	C-D
M4	X-Z
M5	A-C
M6	B-D
M7	Y-Z
M8	X-A
M9	Y-B
M10	Z-C
M11	X-D
M12	Y-C
M13	Z-B
M14	A-D

Classement 1 à 7 (Attention 45' en phase finale pour élite)

Quart de Final

M15	2ème-7ème
M16	3ème-6ème
M17	4ème-5ème

Classement

FUTSAL

M18	Perdant M17-Perdant M15	Classement 5,6,7
M19	1er-Vainqueur M17	1/2 Finale
M20	Vainqueur M15-Vainqueur M16	1/2 Finale
M21	Perdant M15-Perdant M16	Classement 5,6,7
M22	Perdant M16-PerdantM17	Classement 5,6,7
M23	Perdant M19-Perdant M20	Classement 3-4
M24	VainqueurM19-Vainqueur M20	Classement 1-2

FUTSAL

15.2.3. 8 équipes qualifiées

2 poules avec tirage au sort
intégral

Poule 1	Poule 2
A	W
B	X
C	Y
D	Z

M1	A-B
M2	C-D
M3	W-X
M4	Y-Z
M5	A-C
M6	B-D
M7	W-Y
M8	X-Z
M9	A-D
M10	B-C
M11	W-Z
M12	X-Y

Quart de Finale

M13	1er Poule 1- 4ème Poule 2
M14	3ème Poule 1-2ème Poule 2
M15	4ème Poule 1-1er Poule 2
M16	2ème Poule 1-3ème Poule 2

3ème Jour

1/2 Finale perdant

M17	Perdant M13-Perdant M14
M18	Perdant M15-Perdant M16

FUTSAL

1/2 Finale vainqueur

M19	Vainqueur M13- Vainqueur M14
M20	Vainqueur M15-Vainqueur M16
M21 pour 8-7	Perdant M17-Perdant M18
M22 pour 6-5	Vainqueur M17-Vainqueur M18
M23 pour 4-3	Perdant M19-Perdant M20
M24 pour 1-2	Vainqueur M19-Vainqueur M20

15.2.4. 9 équipes qualifiées

Le tournoi national peut rassembler 9 équipes au maximum (cas où le territoire organisateur invite une équipe et que les 8 autres places sont attribuées sportivement sans invitation).

☑ 1^{er} temps : Tour 1 et 2 – Formule échiquier adaptée

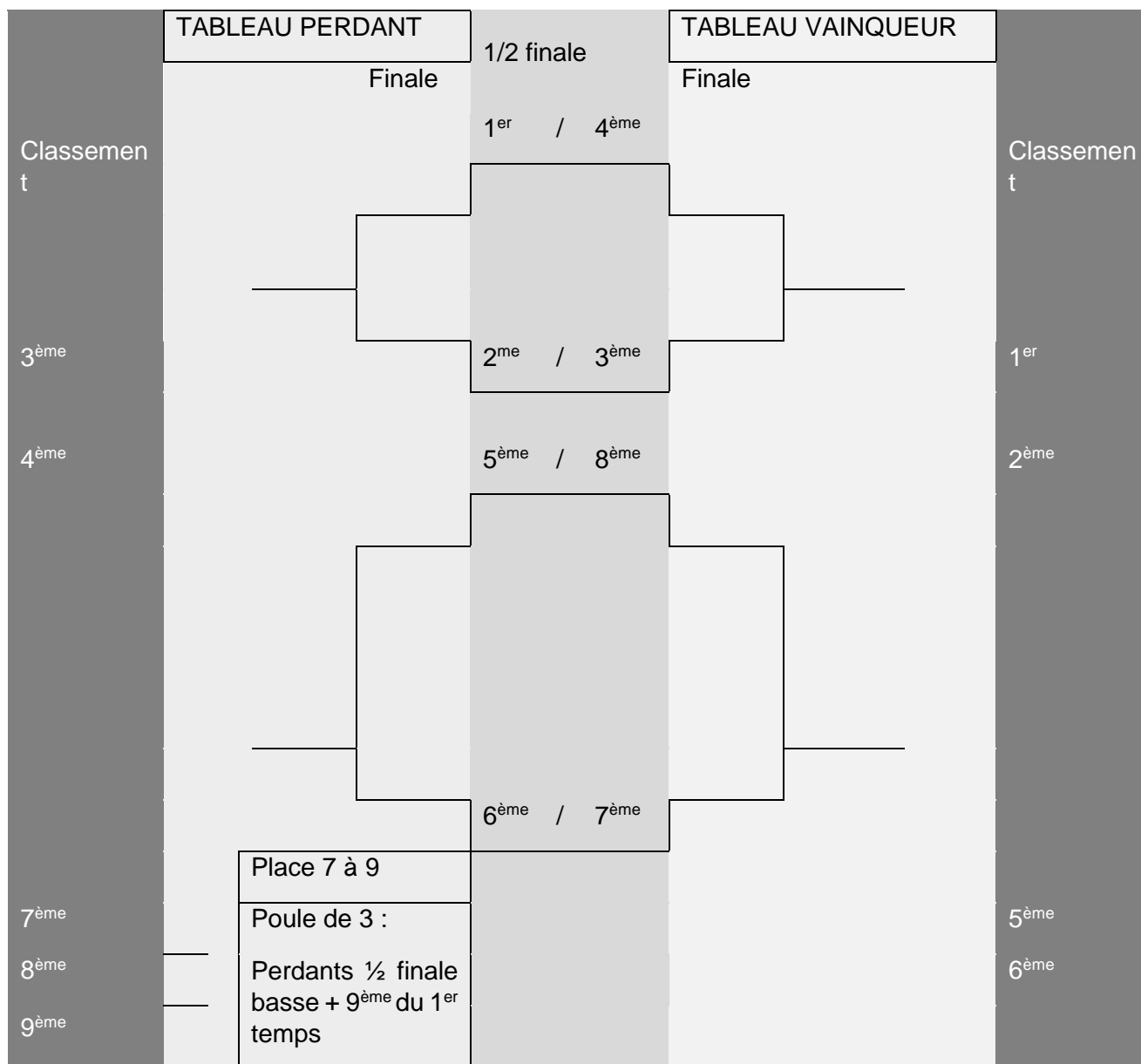
1 ^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral							
Poule 1			Poule 2			Poule 3	
A			D			G	
B			E			H	
C			F			I	
Ordre des rencontres							
A - B			D - E			G - H	
B - C			E - F			H - I	
A - C			D - F			G - I	

2 ^{ème} tour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour							
Poule 4			Poule 5			Poule 6	
1 ^{er} Poule 1			1 ^{er} Poule 2			1 ^{er} Poule 3	
2 ^{ème} Poule 2			2 ^{ème} Poule 3			2 ^{ème} Poule 1	
3 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 2	
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour							

Fin du 1^{er} temps → Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe

FUTSAL

2nd temps : tableau 1/2 et finales



FUTSAL

15.2.5. 10 équipes ou plus qualifiées

1^{er} temps : tours 1 et 2

On constituera autant de groupes de 3 que nécessaire (compléter par des groupes de 4 pour 10, 11, 13 et 14 équipes). Les groupes 1 et 2 pourront comporter 4 équipes.

Toutes les équipes jouent 2 matchs lors de ce 1^{er} tour.

Ordre des matchs identiques au déroulement à 9 équipes.

Dans les groupes de 4, les 2 matchs pour chaque équipe sont tirés au sort parmi les 3 formules suivantes A-B et C-D, A-C et B-D, A-D et B-C.

A l'issue du tour 1, les équipes sont réparties dans les groupes selon leur classement, selon la routine suivante 1^{er} groupe 1, 2^{ème} groupe 2, 3^{ème} groupe 3 puis 1^{er} groupe 2, 2^{ème} groupe 3, 3^{ème} groupe 1 (ou 3^{ème} groupe 4 si 4 groupes) Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des groupes 1 et 2 sont répartis dans la même poule sans se rencontrer à nouveau. Pour les groupes de 4 même système qu'au 1^{er} tour. Si des matchs ont déjà été faits au 1^{er} tour, on ne dispute que les matchs possibles.

Fin du 1^{er} temps → Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe

2nd temps :

Les équipes sont réparties selon leur classement en 4, 3, 3 pour 10 équipes ;

4,4 et 3 pour 11 ; 4, 4, 4 pour 12 ; 4, 3, 3,3 pour 13 ; 4, 4, 3,3 pour 14 ; 4, 4, 4 et 3 pour 15 ;

Les 4 premiers disputent les ½ finales et finales de la manière décrite dans la formule à 9

Les 3 suivants les places 5 à 7, les 3 derniers les places 8 à 10.

Et ainsi de suite pour + de 10 équipes

15.2.6 Attribution des points

	Match Gagné	Match Nul	Match Perdu
Basket-Ball Handball Rugby Volley-ball	3 pts	2 pts	1 pt
Football Futsal	4 pts	2 pts	1 pt
Forfait : 0 point dans tous les sports			

FUTSAL

15.2.7. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

Voir spécificités des filières unifiées (FUTSAL CJF, FUTSAL MF, RUGBY CJF, RUGBY CG, RU JG, RUGBY MF) qui fonctionnent selon le déroulement décrit pour la filière Championnat Promotionnel.

FUTSAL

15.2.8 Formule à 17 équipes qualifiées

Uniquement pour cadettes et Juniors Filles avec matchs de 15' sur 2 salles

Tirage au sort des élites avec une répartition équitable dans les poules et ensuite des promos

Salle 1

Poule 1	Poule 2	Poule 3
A	D	G
B	E	H
C	F	I

Salle 2

Poule 1	Poule 2
A	1
B	2
C	3
D	4

A-B

D-E

G-H

A-C

D-F

G-I

B-C

E-F

H-I

M1

M2

M3

M4

M5

M6

M7

M8

A-C

1-3

A-D

1-4

B-C

2-3

B-D

2-4

2ème tour

Poule 1	Poule 2	Poule 3
Poule 1(A)	1er Poule 2 (D)	1er Poule 3 (G)
2ème Poule 2(B)	2ème Poule 3 E	2ème Poule 1 (H)
3ème Poule 3 C	3ème Poule 1 (F)	3ème Poule 2 (I)

Poule 1	Poule 2
1er Poule 1	1er Poule 2
2ème Poule 2	2ème Poule 1
3ème Poule 2	3ème Poule 1
4ème Poule 1	4ème Poule 2

A-B

D-E

G-H

A-C

D-F

G-I

M9

M10

M11

M12

M13

1er poule 1-2ème poule 2

1er poule 2-2ème poule 1

3ème poule 2-4ème poule 1

3ème poule 1-4ème poule 2

1er poule 1-3ème poule 2

FUTSAL

6	B-C	M14	1er poule 2-3ème poule 1
7	E-F	M15	3ème poule 2-4ème poule 1
8	H-I	M16	3ème poule 1-4ème poule 1

Barrages

M17	9ème salle 1-8ème salle 2
-----	---------------------------

Part de Finale Vainqueur

9	1er salle 1-4ème salle 2	M18	5ème salle 1- 8ème salle 2
0	3ème salle 1-2ème salle 2	M19	7 ème salle 1 - 6 ^{ème} salle 2
1	4ème salle 1-1er salle 2	M20	8ème salle 1 - 5ème salle 2
2	2ème salle 1-3ème salle 2	M21	6ème salle 1 - 7ème salle 2

Finale

3	Vainqueur M19-Vainqueur M20	M22	Vainqueur M18-Vainqueur M19
4	Perdant M19-Perdant M20	M23	Perdant M18-Perdant M19
5	Perdant M21-Perdant M22	M24	Perdant M20-Perdant 21
6	Vainqueur M21-Vainqueur M22	M25	Vainqueur M20-Vainqueur M21
7 pour 7-8	Perdant M24-Perdant M25	M26 pour 15-16-17	Perdant M23-Perdant 24
8 pour 5-6	Vainqueur M24-Vainqueur M25	M27 pour 13-14	Vainqueur M23-Vainqueur M24
9 pour 3-4	Perdant M23-Perdant 26	M28 pour 15-16-17	Perdant M17-Perdant M26
0 pour 1-2	Vainqueur M23-Vainqueur M26	M29 pour 11-12	Perdant M22-Perdant M25
		M30 pour 15-16-17	Perdant M17-Vainqueur M26
		M31 pour 1-2	Vainqueur M22-Vainqueur M25

FUTSAL

15.2.9. Formule à 18 équipes qualifiées :

Uniquement pour cadettes et Juniors Filles avec matchs de 15' sur 2 salles

Tirage au sort des élites avec une répartition équitable dans les poules et ensuite des promos

Salle 1 :

Salle 1

Poule 1	Poule 2	Poule 3
A	D	G
B	E	H
C	F	I

M1	A-B
M2	D-E
M3	G-H
M4	A-C
M5	D-F
M6	G-I
M7	B-C
M8	E-F
M9	H-I

2ème tour

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1er Poule 1(A)	1er Poule 2 (D)	1er Poule 3 (G)
2ème Poule 2(B)	2ème Poule 3 E	2ème Poule 1 (H)
3ème Poule 3 C	3ème Poule 1 (F)	3ème Poule 2 (I)

M10	A-B
M11	D-E
M12	G-H
M13	A-C
M14	D-F

FUTSAL

M15	G-I
M16	B-C
M17	E-F
M18	H-I

Barrage

M19 Match1	8ème Salle 1-9ème Salle 2
------------	---------------------------

Poule Vainqueur

Quart de Finale

M20	1er salle 1 - 4ème Salle 2
M21	3 ^{ème} salle 1 - 2 ^{ème} salle 2
M22	4 ^{ème} salle 1 - 1 ^{er} salle 2
M23	2 ^{ème} salle 1 - 3 ^{ème} salle 2

Demi-finale

M24	Vainqueur M20-Vainqueur M21
M25	Perdant M20-Perdant M21
M26	Perdant M22-Perdant M23
M27	Vainqueur M22-Vainqueur M23
M28 pour 7-8	Perdant M25-Perdant M26
M29 pour 5-6	Vainqueur M25-Vainqueur M26
M30 pour 3-4	Perdant M24-Perdant 27
M31 pour 1-2	Vainqueur M24-Vainqueur M27

FUTSAL

Salle 2 :

Salle 2

Poule 1	Poule 2	Poule 3
A	D	G
B	E	H
C	F	I

M1	A-B
M2	D-E
M3	G-H
M4	A-C
M5	D-F
M6	G-I
M7	B-C
M8	E-F
M9	H-I

2ème tour

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1er Poule 1(A)	1er Poule 2 (D)	1er Poule 3 (G)
2ème Poule 2(B)	2ème Poule 3 E	2ème Poule 1 (H)
3ème Poule 3 C	3ème Poule 1 (F)	3ème Poule 2 (I)

M10	A-B
M11	D-E
M12	G-H
M13	A-C
M14	D-F
M15	G-I
M16	B-C

FUTSAL

M17

E-F

M18

H-I

M19 Match 2

9ème Salle 1-8ème Salle 2

Poule Consolante

Quart Finale

M20 5ème salle 1- Vainqueur Barrage
1

M21 7 ème salle1 - 6ème salle 2

M22 Vainqueur barrage 2 - 5ème
salle2

M23 6ème salle1 - 7ème salle 2

M24 pour 17-18

Perdants barrage 8-9

2x10'

Demi-finale

M25 Vainqueur M20-Vainqueur M21

M26 Perdant M20-Perdant M21

M27 Perdant M22-Perdant M23

M28 Vainqueur M22-Vainqueur M23

M29 pour 15-16 Perdant M26-Perdant M27

M30 pour 13-14 Vainqueur M26-Vainqueur M27

M31 pour 11-12 Perdant M25-Perdant 28

M32 pour 9-10 Vainqueur M25-Vainqueur M28